



L'AMÉNAGEUR TU MÉNAGERAS, DANS SA MAIN TU MANGERAS !



Le 13 mai 2020,

La place de l'archéologie, c'est toujours un curseur qui est placé sur l'antagonisme indépassable entre aménagement du territoire et protection du patrimoine. De ce fait, les relations entre acteurs de l'archéologie et acteurs de l'aménagement du territoire sont par essence orageuses. Pour autant, il a toujours été de bonnes pratiques dans ces rencontres que nos représentants institutionnels obtiennent des aménageurs qu'ils aient au moins une parole reconnaissant l'importance de l'étude et de la protection du patrimoine.

MAIS ÇA, C'ÉTAIT AVANT !

Par un communiqué de presse commun du 7 mai, on apprend que **L'Inrap et l'Unam [union nationale des aménageurs]** mettent en place une cellule spécifique « **POUR ACCÉLÉRER LA GESTION DES DOSSIERS ARCHÉOLOGIQUES** ».

L'archéologie y est ici présentée uniquement comme source de « blocages » et de « difficultés ». Il s'agit d'« **ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE LIBÉRATION DES TERRAINS** » pour ne pas « **PÉNALISER ENCORE D'AVANTAGE** » les pauvres aménageurs. En formule conclusive, les présidents de l'Inrap et de l'Unam **saluent les seuls « professionnels de l'aménagement »**.

Sur la forme, l'archéologie préventive, ses missions et ses personnels ont été défendus par le président de l'Inrap avec le courage de l'aoûtien qui abandonne son chien sur l'autoroute des vacances.

Sur le fond... c'est encore pire. Dans ce même communiqué, **il est dit que les difficultés seront analysées « PAR L'INRAP EN LIEN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT »**. On comprend bien vite que les services de l'État (SRA) seront là pour faire les photocopies et le cas échéant signer en bas à droite.

L'ÉTAT, C'EST QUI ?

Les exigences de conciliation du patrimoine archéologique et du développement économique et social relèvent des missions fondamentales de ces services de l'État (SRA) et non d'un accord entre une association lobbyiste par nature et d'un institut soumis par lâcheté. Ce n'est pas la CGT qui le dit, c'est l'article L. 522-1 du code du Patrimoine.

Dans un contexte aggravant de pandémie, quelles seront les conséquences pour l'archéologie préventive, ses missions et nos conditions de travail, le pire est à craindre !!!

Sous-Direction de l'Archéologie, Direction Générale des Patrimoines, Ministère de la Culture, il semble qu'il n'y ait plus aucun filtre à l'absurde sur les questions archéologiques.

La CGT ne fait pas partie de ceux qui disent que le Ministère de la Culture est mort, mais force est de reconnaître qu'il y a des odeurs suspectes...

<https://www.inrap.fr/l-inrap-et-l-unam-mettent-en-place-une-cellule-specifique-pour-accelerer-la-15017>